

Le Maire du Bouchet-Mont-Charvin,

Vu le code de la Route et notamment son article R 411-8 ;

Vu le code de la voirie routière et notamment son article L 141-2 ;

Vu la demande présentée par l'entreprise SOGETREL de SAINT-PRIEST (69800) le 14 octobre 2025 dans le cadre de la vérification des travaux réalisés en vue du déploiement de la fibre optique et plus précisément, la vérification des chambres ;

Considérant qu'il ne s'agira que d'ouvertures brèves et ponctuelles des chambres afin de contrôler la conformité des travaux réalisés ;

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement de tous les véhicules sur l'ensemble des voies communales afin de sécuriser ces travaux et de veiller à la sécurité de l'ensemble des usagers ;

ARRETE :

Article 1 : La circulation de tous les véhicules sera réglementée, sur l'ensemble des voies communales et dans les deux sens de circulation, du mardi 28 octobre 2025 au vendredi 14 novembre 2025, inclus ;

Article 2 : La vitesse sera limitée à 30 km/h et les dépassements seront interdits sur les sites des différents chantiers ponctuels ;

Article 3 : Le stationnement sera interdit pour tous les véhicules, exceptés pour les véhicules de l'entreprise SOGETREL, en charge de ces travaux ;

Article 4 : En fonction du gabarit de la voie communale, une signalisation, type piquets K10, permettant d'assurer la circulation par alternat sera mise en place par l'entreprise SOGETREL ;

Article 5 : Le présent arrêté sera porté à connaissance du public par affichage et copie sera faite à :

- Monsieur le Major, Commandant de brigade de la Gendarmerie de Thônes ;
- Le Service Départemental d'Incendie et de Secours ;
- Monsieur le responsable du CERD de Thônes ;
- L'entreprise SOGETREL de SAINT-PRIEST, en la personne de Madame Sana EL JAWAHIRI.

Et affichée aux lieux habituels dans la commune.

Fait au Bouchet-Mont-Charvin,
Le lundi 20 octobre 2025.

Le Maire,
Monsieur Franck PACCARD.

Arrêté certifié exécutoire compte tenu
de sa publication le : 21/10/2025
Le Maire,
Franck PACCARD.

